

Suisse : Mgr Huonder suspend un prêtre ayant béni une union contre-nature

Publié le 27 février 2015
4 minutes

Le P. Wendelin Bucheli, curé de Bürglen dans le canton d'Uri (centre de la Suisse), a été démis de son poste sur ordre de Mgr Vitus Huonder, évêque de Coire, pour avoir béni une « union » entre deux femmes.

Giuseppe Gracia, porte-parole de Mgr Huonder, a indiqué au journal zurichois *NZZ am Sonntag*, le 8 février 2015, qu'une « discussion avait eu lieu avec le P. Bucheli » et qu'il devrait quitter son poste avant l'été. Giuseppe Gracia a également affirmé que le geste du prêtre avait « causé un émoi considérable dans le pays et scandalisé beaucoup de fidèles ». La situation demandait, selon le porte-parole, une « clarification » selon « l'enseignement de l'Eglise sur le mariage et la famille », précisant que Mgr Huonder ne pouvait pas « rester passif face à un tel scandale » et qu'il n'avait « pas eu d'autre choix que de démettre le prêtre de ses fonctions ».

De son côté, le groupe d'opposition à l'évêque de Coire, « *Es reicht !* » (« Ça suffit ! »), a protesté contre cette décision dans un communiqué publié le 9 février sur son site internet. L'association considère qu'il est « anormal de punir de cette façon un pasteur qui s'est exprimé contre la discrimination et la stigmatisation par l'Eglise des personnes dans leur réalité concrète ».

Le Conseil de paroisse de Bürglen, qui avait donné son accord à la bénédiction en octobre dernier, a tenu une réunion extraordinaire pour soutenir son curé, en appelant à un envoi massif de lettres à l'évêché de Coire. Une pétition en ligne de soutien au P. Bucheli a également été lancée sur internet réunissant plus de 40.000 signatures.

Quant à Mgr **Martin Kopp**, vicaire général pour la Suisse centrale, il a indiqué le 9 février au média alémanique de l'Eglise catholique suisse qu'il n'avait pas été consulté. « J'espère que le dernier mot n'a pas été dit », a-t-il déclaré. Il a parlé du P. Bucheli comme d'un prêtre « exceptionnellement bon, expérimenté et estimé de ses paroissiens ».

Un « bon prêtre » qui refuse à la fois de suivre le catéchisme catholique et qui, de surcroît, ne veut pas obéir à son évêque puisque, d'après le quotidien helvétique *Bote der Urschweiz*, le 11 février, il déclarait qu'il ne voyait « aucune raison de quitter actuellement » sa communauté. « Je me sens bien à Bürglen. Mon travail ici n'est pas terminé ». Rappelant que ce sont ses paroissiens qui ont « forgé » le prêtre qu'il est devenu, le P. Wendelin Bucheli assure qu'il ne présentera pas sa démission. Ses fidèles lui ont appris « ce que c'est d'être un bon berger », affirme-t-il. « Ils m'ont également appris à lire l'Evangile avec le cœur (...) Ils m'ont enseigné ce que le mot 'solidarité' signifie ». Le prêtre certifie qu'il existe « un amour et une compréhension réciproques » entre lui et ses paroissiens, et que ceux-ci ne veulent pas le perdre. C'est pourquoi il veut « rester à leurs côtés ». Il prétend également qu'avant la bénédiction, il s'est référé aux exercices de saint Ignace sur le discernement des esprits, a demandé le conseil d'autres prêtres expérimentés et s'en est remis à l'inspiration de Dieu. « A travers mes exercices contemplatifs, j'ai appris à me relier avec le Christ et à intégrer cette connexion dans mon comportement quotidien », explique-t-il. « C'est ainsi que je comprends l'Evangile, et c'est ainsi que j'ai agi ».

Le prêtre frondeur a également reçu le soutien de l'abbaye bénédictine d'Engelberg, dans le canton d'Uri. D'après un article publié le 15 février sur le site du quotidien germanophone du Valais *Walliser Bote*, son Père abbé, le P. **Christian Meyer** a critiqué la décision de l'évêque de

Coire et dit espérer une intervention du nonce apostolique. « La démarche du curé doit être appréciée du point de vue de la pastorale », assure-t-il, la bénédiction répondant à une « demande pieuse »...

Selon le site de l'Église catholique suisse en allemand, la situation du P. Bucheli pourrait se clarifier à l'issue de la prochaine séance de la Conférence des évêques suisses (CES) qui se tiendra au début du mois de mars.

Sources : apic/1815/kath.ch/blogdejeannesmits - du 27/02/15